

**OBJET    DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**POUR SIEGER AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

---

Les dispositions de l'article 4 des statuts modifiés de la Caisse des Ecoles instituent un Comité composé :

- du Maire, Président de droit ;
- des Inspecteurs de l'Education Nationale des circonscriptions de Saint-Denis ou leurs représentants ;
- d'un membre désigné par le Préfet ;
- de cinq représentants du Conseil Municipal désignés en son sein ;
- de six représentants des sociétaires enseignants ou parents d'élèves, élus à parité.

Par Délibération n° 14/2-03 en séance du 12 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné cinq délégués de l'assemblée pour siéger au Comité de la Caisse des Ecoles de la Commune de Saint-Denis, à savoir :

- CADJEE Ibrahim,
- RAMASSAMY Nathalie,
- CLAIN Claudette,
- ADAME Brigitte,
- HO-SHING Cynthia.

Il y a lieu aujourd'hui de procéder au remplacement de Madame Nathalie RAMASSAMY au sein de cet établissement.

Je vous demande donc :

- de valider le remplacement de Madame Nathalie RAMASSAMY au Collège des Elus Municipaux du Comité de la Caisse des Ecoles ;
- de désigner la personne appelée à pourvoir le poste laissé vacant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:09

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du samedi 19 novembre 2016**  
**Délibération n°16/6-39**

**OBJET DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR SIEGER AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, Départements et Régions de l'Etat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L. 2121-21 (alinéa 4) ;

Sur le RAPPORT N° 16/6-39 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur CADJEE Ibrahim, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**(par vote à main levée)**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Valide le remplacement de Madame Nathalie RAMASSAMY, au Collège des Elus Municipaux du Comité de la Caisse des Ecoles, par Monsieur Gérard CHOPINET.



Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:09